

Intitulé du GT : « Perturbateurs Endocriniens et Substances Reprotoxiques Catégorie 3 »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Afsset.

Par cet appel, l'Afsset souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous. Ce groupe de travail sera rattaché au CES « Evaluation des risques liés aux substances chimiques ».

✂ Rôle et missions :

Dans le cadre de la saisine « Perturbateurs Endocriniens et Substances Reprotoxiques Catégorie 3 », le rôle de ce GT est de formuler des avis scientifiques indépendants sur des questions relatives aux dangers et risques chimiques pour la santé humaine (population générale, consommateurs, travailleurs) liés à l'utilisation de substances chimiques présentant une toxicité pour la reproduction et/ou des effets de type perturbateur endocrinien ainsi que des produits ou articles en contenant.

Sur la base de la liste des substances reprotoxiques et perturbateurs endocriniens répertoriées par l'INSERM, le groupe de travail aura pour mission :

- Contribuer à la détermination des produits destinés au grand public contenant de telles substances, à la quantification de leurs utilisations, des niveaux d'exposition qui en résultent et de procéder à une évaluation du bénéfice/risque,
- Contribuer à la hiérarchisation des produits recensés de manière à sélectionner ceux pour lesquels une évaluation plus approfondie sera nécessaire,
- Participer à l'analyse et à la quantification des voies d'exposition de la population générale à ces substances voire dans un cadre professionnel,
- Contribuer au développement des scénarii d'exposition pour diverses voies d'exposition d'exposition (orale, respiratoire, cutanée) ; d'identifier les sources d'expositions aux substances concernées et de quantifier les niveaux d'exposition associés,
- Contribuer à l'analyse de la toxicité des substances sur le système de la reproduction et des effets de type perturbateur endocrinien et à l'identification des valeurs de références (NOAEL/LOAEL...),
- Participer à l'établissement de valeurs toxicologiques de référence pour les effets reprotoxiques de catégorie 3 et les substances ayant des effets perturbateurs endocriniens avérés,
- Réfléchir et proposer si nécessaire une méthodologie à suivre pour pouvoir caractériser un effet perturbateur endocrinien,
- Evaluer le risque pour la santé humaine en prenant en compte les populations les plus sensibles ainsi que les bénéfices attendus pour certains produits ou substance, en lien avec la santé),
- Evaluer la perception par le consommateur des niveaux de risque associés et leur acceptabilité,
- Contribuer à estimer les impacts sanitaires,
- Envisager des pistes de substitutions pour les produits ou substances pour lesquels un risque serait mis en évidence.

Les membres du GT « Perturbateurs Endocriniens et Substances Reprotoxiques Catégorie 3 » seront nommés par le directeur général pour une période de 3 ans. Le GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 8 semaines. De plus, les experts auront à contribuer à l'expertise par la rédaction de certaines parties des rapports, un positionnement et une relecture critique des documents.

✂ **Composition :**

Le GT sera composé d'une quinzaine de membres dont les compétences relèvent des domaines suivants :

- santé et environnement général ou professionnel,
- identification et caractérisation des dangers (toxicologie de la reproduction et/ou des perturbations endocrines : expérimentale, clinique, épidémiologie, anatomopathologie, ...) ;
- évaluation des expositions et des comportements des consommateurs,
- caractérisation des risques,
- évaluation des impacts sanitaires,
- analyse sociétale.

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche «compétences recherchées pour la constitution du groupe de travail ».